

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Centre de Formation des Maires et Elus de l'Hérault (C.F.M.EL)

Numéro SIRET : 25340145900024

POSTE COMPTABLE : Trésorerie Principale Municipale

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2020

BORDEREAU D'ENVOI SIMPLIFIÉ DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

**Budgets primitifs (BP 2020 Principal et Annexes), Budgets supplémentaires
et Décisions modificatives**

(à l'usage des collectivités n'ayant pas adhéré aux applications « Actes et Actes Budgétaires »)

avant le 30 avril 2020

Bordereau à envoyer en 2 exemplaires accompagnés des documents concernés (Budgets, délibérations, Etat des restes à réaliser...) en 1 seul exemplaire.

Le bordereau sera retourné avec le cachet de la Préfecture et attestera du dépôt et du caractère exécutoire de l'ensemble des documents transmis.

Nom de la collectivité ou de l'établissement public : **Centre de formation des Maires et Elus Loacux**.....
 Nom de l'interlocuteur en charge des finances: **Isabelle RICHARD, responsable administratif**.....
 Adresse : **Maison des Elus Mas d'Alco -1977 avenue des Moulins**.....
 CP: **34 080**..... Commune: **Montpellier**.....
 Tel: **04.67.67.61.43**..... Courriel: **isabelle.richard@cfmel.fr**.....
 Cachet de la commune



Liste détaillée des pièces jointes

(l'ensemble des pièces d'un même budget doit faire l'objet d'un seul et même envoi)

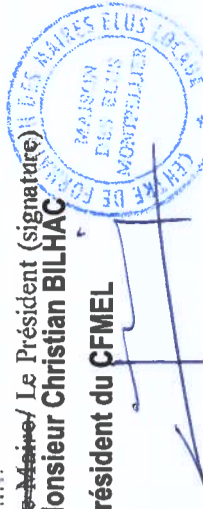
- Budget Primitif (BP) du budget principal y compris annexes (mentionner dans le sommaire celles sans objet)
- Note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur
(ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2019
- Budget Primitif (BP) du budget annexe *(intitulé)* y compris annexes
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)
- Délibération d'affectation du résultat ou de reprise anticipée du résultat et fiche de calcul du résultat visée par le comptable et l'ordonnateur
(ou date de transmission par Actes le)
- Etat des restes à réaliser (RAR) adoptés au 31 décembre 2019
- Budget Supplémentaire (du budget principal ou du budget annexe) ou décision modificative
- Délibération afférente au vote du budget
(ou date de transmission par Actes le)

~~Le Maire~~ / Le Président, attesté que les documents et délibérations listés ci-dessus, adressés en Préfecture ou Sous Préfecture, sont conformes à ceux détenus par la collectivité.

Montpellier, le 10/02/2020

Reçu en Préfecture: 19 FEV 2020
D.R.C.L
GREFFE P.F.R.A.

Le Maire / Le Président (signature)
Monsieur Christian BILHAC
Président du CFMEL



I - INFORMATIONS GENERALES	
	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

FONCTIONNEMENT

CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
607 206,00	607 206,00	607 206,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	(si excédent)
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	607 206,00	607 206,00

INVESTISSEMENT

CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
16 136,00	16 136,00	16 136,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	(si solde positif)
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	16 136,00	16 136,00
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	623 342,00	623 342,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats comptabilisés des engagements et en recettes, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT)).
(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL		BP	2020
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES			
		II	
		A2	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	394 700,00	0,00	184 700,00	184 700,00	184 700,00
012	Charges de personnel	397 890,00	0,00	380 265,14	380 265,14	380 265,14
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	15 000,00	0,00	17 175,00	17 175,00	17 175,00
	Total des dépenses de gestion courante	807 590,00	0,00	582 140,14	582 140,14	582 140,14
66	Charges financières	7 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	8 018,86	8 018,86	8 018,86
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	814 590,00	0,00	591 159,00	591 159,00	591 159,00
023	Virement à la sect* d'investis. (5)	15 773,48		0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)	8 836,52		16 047,00	16 047,00	16 047,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	24 610,00		16 047,00	16 047,00	16 047,00
	TOTAL	839 200,00	0,00	607 206,00	607 206,00	607 206,00
+						
						0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						607 206,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	3 150,00	3 150,00	3 150,00
70	Produits des services	1 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 762,00	0,00	600 056,00	600 056,00	600 056,00
75	Autres produits gestion courante	3 238,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion courante	605 000,00	0,00	607 206,00	607 206,00	607 206,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	605 000,00	0,00	607 206,00	607 206,00	607 206,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	605 000,00	0,00	607 206,00	607 206,00	607 206,00
+						
						0,00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						607 206,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 047,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires
(5) DF 023 = RI 021 ; D 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	77 788,16	0,00	16 136,00	16 136,00	16 136,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	102 398,16	0,00	16 136,00	16 136,00	16 136,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues invest		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	102 398,16	0,00	16 136,00	16 136,00	16 136,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)				0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)				0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00
	TOTAL	102 398,16	0,00	16 136,00	16 136,00	16 136,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

16 136,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)		0,00	89,00	89,00	89,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	64 824,17	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	64 824,17	0,00	89,00	89,00	89,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	64 824,17	0,00	89,00	89,00	89,00
021	Virement de la section de fonct. (4)	15 773,48			0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	8 836,52		16 047,00	16 047,00	16 047,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	24 610,00		16 047,00	16 047,00	16 047,00
	TOTAL	89 434,17	0,00	16 136,00	16 136,00	16 136,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

=

16 136,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

16 047,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	184 700,00		184 700,00
012	Charges de personnel	380 265,14		380 265,14
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges gestion courante	17 175,00		17 175,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 018,86	0,00	8 018,86
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	16 047,00	16 047,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	591 159,00	16 047,00	607 206,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 607 206,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	16 136,00	0,00	16 136,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	16 136,00	0,00	16 136,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 16 136,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 150,00		3 150,00
70	Produits des services	4 000,00		4 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	600 056,00		600 056,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	607 206,00	0,00	607 206,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

607 206,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	89,00	0,00	89,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		16 047,00	16 047,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	89,00	16 047,00	16 136,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

16 136,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité (4)
011	Charges à caractère général	394 700,00	184 700,00	184 700,00
60622	Carburants	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières & fournitures	12 000,00	3 000,00	3 000,00
6135	Locations mobilières	43 100,00	12 000,00	12 000,00
61551	Entretien matériel roulant	4 000,00	300,00	300,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	200,00	100,00	100,00
6156	Maintenance	42 000,00	26 500,00	26 500,00
6161	Assurance multirisque	7 000,00	5 100,00	5 100,00
6182	Doc. générale et Technique	55 000,00	22 000,00	22 000,00
6184	Versements à des organ.form.		2 400,00	2 400,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	65 000,00	27 000,00	27 000,00
6231	Annonces et insertions		500,00	500,00
6233	Foires et expositions		5 000,00	5 000,00
6236	Catalogues et imprimés	54 000,00	13 000,00	13 000,00
6251	Voyages et déplacements	17 000,00	2 700,00	2 700,00
6256	Missions	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	60 000,00	35 000,00	35 000,00
6261	Frais d'affranchissement	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunication	4 000,00	3 700,00	3 700,00
012	Charges de personnel	397 890,00	380 265,14	380 265,14
6218	Autre personnel extérieur		8 000,00	8 000,00
6332	Cotisations au FNAL	140,00	140,00	140,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	1 800,00	2 240,00	2 240,00
6338	Autres impôts & taxes	500,00	520,00	520,00
6411	Personnel titulaire		207 235,14	207 235,14
64111	Rémunération principale (PT)	155 000,00	0,00	0,00
64112	N.B.I. sup. familial traitement	3 400,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités (PT)	67 000,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire		67 000,00	67 000,00
64131	Rémunération	71 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	36 000,00	34 000,00	34 000,00
6453	Cotisations caisses retraite	40 000,00	40 200,00	40 200,00
6454	Cotisations ASSEDIC	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 000,00	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes	550,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail	600,00	630,00	630,00
6478	Autres charges sociales	1 700,00	3 000,00	3 000,00
6488	Autres charges	15 500,00	14 100,00	14 100,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	15 000,00	17 175,00	17 175,00
6531	Indemnités élus	14 000,00	13 500,00	13 500,00
6532	Frais de mission élus		3 000,00	3 000,00
6533	Cotisations retraite élus	1 000,00	675,00	675,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		807 590,00	582 140,14	582 140,14
66	Charges financières (b)	7 000,00	1 000,00	1 000,00
6611	Intérêts des emprunts,dettes	3 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 000,00	500,00	500,00
6688	Autres		500,00	500,00
67	Charges exceptionnelles (c)		8 018,86	8 018,86
673	Titres annulés (exerc.antér.)		8 018,86	8 018,86
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité (4)
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		814 590,00	591 159,00	591 159,00
023	Virement à la sect° d'investis.	15 773,48	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	8 836,52	16 047,00	16 047,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	8 836,52	16 047,00	16 047,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		24 610,00	16 047,00	16 047,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		24 610,00	16 047,00	16 047,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		839 200,00	607 206,00	607 206,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	607 206,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité (4)
013	Atténuations de charges		3 150,00	3 150,00
6479	Remb. autres charges sociales		3 150,00	3 150,00
70	Produits des services	1 000,00	4 000,00	4 000,00
70688	Autres prestations de services	1 000,00	4 000,00	4 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations et participations	600 762,00	600 056,00	600 056,00
7473	Subv.département	126 000,00	126 000,00	126 000,00
74748	Particip des autres communes	443 342,50	444 324,00	444 324,00
74751	Particip du GFP de rattachement	23 419,50	29 732,00	29 732,00
7488	Autres attribut° et participat°	8 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	3 238,00	0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest° courante	3 238,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		605 000,00	607 206,00	607 206,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		605 000,00	607 206,00	607 206,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		605 000,00	607 206,00	607 206,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

607 206,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	24 610,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	24 610,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	77 788,16	16 136,00	16 136,00
21538	Autres réseaux		11 000,00	11 000,00
2182	Matériel de transport	50 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	27 788,16	1 500,00	1 500,00
2184	Mobilier		3 636,00	3 636,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		102 398,16	16 136,00	16 136,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts		0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		102 398,16	16 136,00	16 136,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		102 398,16	16 136,00	16 136,00

		+
RESTES A REALISER 2019 (11)		0,00
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		16 136,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Président (3)	Votes du Comité (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	64 824,17	89,00	89,00
10222	FCTVA		89,00	89,00
1068	Excédents de fonctionnement	64 824,17	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
	Total des recettes financières	64 824,17	89,00	89,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	64 824,17	89,00	89,00
021	Virement de la section de fonct.	15 773,48	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	8 836,52	16 047,00	16 047,00
28051	Concessions et droits similaires	4 100,00	4 100,00	4 100,00
28182	Matériel de transport	3 354,00	3 355,00	3 355,00
28183	Matériel de bureau informatique	1 382,52	7 722,00	7 722,00
28184	Mobilier		870,00	870,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	24 610,00	16 047,00	16 047,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	24 610,00	16 047,00	16 047,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)	89 434,17	16 136,00	16 136,00

	+	
RESTES A REALISER 2019 (10)		0,00
	+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		16 136,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00 ^a	0,00	0,00 ^b	0,00 ^b	0,00 ^b
	RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (2)		Recettes de l'exercice	
	TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d		0,00
RESULTAT = (c+d) - (a+b)						
Excédent de financement si positif						
Besoin de financement si négatif						

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)		Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N			
								Niveau de taux (5)	actua- riel								
Total général																	

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre

(7) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(8) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, P pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(9) Indiquer la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et Dettes au 01/01/N				Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)			
Total général														

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB/01/5077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.3

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
	Nombre de produits	% de l'encours						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							
	% de l'encours							
	Montant en euros							

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turnover, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES

A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES	0,00 I	0,00
	=A + B		
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	D001 0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		16 136,00	III 16 136,00
Ressources propres externes de l'année (a)		89,00	89,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	89,00	89,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		16 047,00	16 047,00
28051	Concessions et droits similaires	4 100,00	4 100,00
28182	Matériel de transport	3 355,00	3 355,00
28183	Matériel de bureau informatique	7 722,00	7 722,00
28154	Mobilier	870,00	870,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	16 136,00	0,00	0,00	0,00	16 136,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 16 136,00
Solde	V = IV - II (6) + 16 136,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

IV
B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6° ; L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuités garanties au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C+D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 607 206,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CFMEL - 34 - BUDGET PRINCIPAL

BP 2020

IV - ANNEXES

IV

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9	1	10	5	0	5
Administrateur	A	1	0	1	0	0	0
Attaché hors classe	A	1	0	1	1	0	1
Attaché Territorial	A	1	1	2	1	0	1
CHARGE DE MISSION	A	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal 1° cl.	B	1	0	1	0	0	1
Rédacteur principal 2° cl.	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	2	0	2	1	0	1
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		9	1	10	5	0	5

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/R95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				3 716,02		
CHARGE DE MISSION	A	ADM	793	3 716,02	3-4	
TOTAL GENERAL				3 716,02		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social

MS : Médico-social.

MT : Médico-Technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a* : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3* : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4* : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38* : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47* : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés*").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SOMMAIRE

Informations générales

- 2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- 3 B - Modalités de vote du budget

Présentation générale du budget

- 4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- 5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- 6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
- 8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- 9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

Vote du budget

- 10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
- 12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
- 13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
- 14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
- 15 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Eléments du bilan	Jointes	Sans Objet
16 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
17 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
19 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	X	
20 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
21 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
23 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
24 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
25 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
26 A4 - Etat des provisions	X	
27 A5 - Etalement des provisions	X	
28 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
19 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
30 A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.	X	
31 A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.	X	
32 A8 - Etat des charges transférées	X	
33 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
Engagements hors bilan		
34 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
35 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	X	
36 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
37 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
38 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
39 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
40 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
41 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
42 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
43 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
Autres éléments d'informations		
44 C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
45 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
46 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
47 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures		
18 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures		X

Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2



Adopté par le Président,
Montpellier, le 03/02/2020
Président,

Nombre de membres en exercice : 28
 Nombre de membres présents : 17
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 0
 Contre : 0
 Abstention : 0

Adopté par le COMITE, réuni en session ordinaire

à Montpellier, le 03/02/2020

Date de convocation : 03/02/2020

Les membres du COMITE,

ratifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/02/2020 et de la publication le 19/02/2020

A Montpellier, le 20/02/2020

